

d'une langue dans une autre, de tous rapports administratifs et autres, de tous documents, débats, bills, lois, procès-verbaux et correspondance.

On fait là une longue énumération mais on n'y spécifie pas si ce bill s'occupera d'une façon toute spéciale de la langue française. De plus, au paragraphe 2 de l'article 4 :

(2) Le Ministre peut, de temps à autre, désigner les traducteurs ou autres employés du service public ou de quelque département ou branche du service public qu'il peut juger nécessaires à l'application des dispositions de la présente loi; et le Gouverneur en conseil peut, à l'occasion, transférer au Bureau n'importe lequel desdits traducteurs ou autres employés ainsi désignés.

Voilà encore un sujet d'appréhension. Supposons un traducteur compétent, au ministère de l'Agriculture, qui serait canadien-français, Loin de moi l'idée qu'on s'autorisera de ce bill-là pour persécuter ouvertement mes compatriotes. Ce n'est pas cela. Mais si on avait affaire à un homme aux vues étroites, comme on en a déjà vu, qu'arriverait-il? Supposons donc un traducteur canadien-français, au ministère de l'Agriculture, qui serait appelé à monter en grade et qui constituerait en quelque sorte un obstacle à l'avancement de traducteurs d'une autre race. Peut-être trouvera-t-on moyen de faire venir ce traducteur compétent, sous un prétexte quelconque, du ministère de l'Agriculture, où il constituerait un obstacle pour quelqu'un de plus influent que lui, au bureau de traduction alléguant que ses services y sont requis d'une façon spéciale.

Mon honorable ami le député d'Hochelega (M. St-Père) a émis une crainte semblable. Bon nombre de mes collègues aussi sont craintifs sous ce rapport. Nous sommes bien justifiables, n'est-ce pas, monsieur le président, de craindre de voter en faveur de ce projet de loi! Il ne nous offre pas toutes les garanties voulues en ce qui concerne l'efficacité de la traduction et—je parle en mon nom personnel—la sauvegarde des droits du français.

Je puis bien fournir une autre preuve de mon appréhension. Vous savez, monsieur le président, que dans 50 p. 100 des bureaux de l'administration il n'y a pas de bilinguisme. On constate, dans les différents ministères, que nous n'avons pas reçu la mesure de justice que nous sommes en droit d'attendre. J'ai ici, simplement comme argument isolé, les noms des officiers du ministère du Revenu national, pour vous donner une preuve que nous avons droit d'avoir des appréhensions lorsqu'il s'agit de l'intérêt des nôtres.

Je vais vous citer les noms des principaux officiers du ministère du Revenu national.

Voyons si nous y trouvons le nom d'un seul Canadien français. L'honorable ministre qui a charge du ministère est l'honorable M. Matthews; son secrétaire particulier est M. Code; le commissaire des douanes, M. Scully; le commissaire de l'accise, M. Sim; le commissaire de l'impôt sur le revenu, M. Elliott; le commissaire-adjoint des douanes, M. Blair; l'adjoint de l'exécutif général, M. Ide. Je n'ai aucune animosité contre ceux qui ne sont pas de ma race...

L'hon. M. DUPRE (texte): Et M. Gahoury?

M. DUBOIS (texte): Il y a parmi la députation de langue anglaise, comme il y a parmi les employés de langue anglaise, un grand nombre d'hommes compétents, intelligents, droits et consciencieux qui savent faire la part des choses, qui, s'ils avaient à régler la présente question, ne craindraient pas de rendre justice à ceux des nôtres qui peuvent remplir des positions dans le service civil ou ailleurs.

L'honorable secrétaire d'Etat s'obstine à faire adopter ce bill n° 4 en dépit de la campagne qui a été faite dans la presse du pays. Il est bien vrai que mon honorable ami le député de Labelle a traité de petits bouts de papier les requêtes qui ont été signées, les articles qui ont été publiés dans les journaux tels le *Devoir*, le *Droit*, l'*Action catholique*, le *Canada*. Il a traité de bouts de papier les recommandations de nos associations nationales. Mais c'est l'opinion publique qui s'est fait entendre. L'honorable secrétaire d'Etat est assez intelligent, et il a l'esprit assez droit pour comprendre toute l'inquiétude que nous cause ce projet de loi. Avec la largeur de vues que je lui connais, il me semble que l'honorable secrétaire d'Etat ne devrait pas pousser plus loin ce bill. Il devrait même le retirer...

M. PORATEUR (traduction): L'honorable représentant a parlé quarante minutes.

M. DESLAURIERS: Je propose le renvoi de la suite de la discussion.

(La motion est adoptée et le suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.)

#### DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Gagnon.

Directeur général des élections.—Traitements et dépenses casuelles du bureau, \$14,724.

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat): C'est le crédit ordinaire pour le bureau du